

Conditions Particulières de l'Offre Smart Change

Bouygues Telecom S.A.
13-15 avenue du Maréchal Juin - 92360 Meudon-la-Forêt
Téléphone Service Clients : 1064
Le 08/09/2025

Les présentes conditions particulières (les « **Conditions Particulières** ») viennent compléter les documents contractuels (conditions générales de service, récapitulatif contractuel, contrat de service, conditions générales de vente et les « **Tarifs** »), avec lesquels elles forment un ensemble indivisible (le « **Contrat** »).

Elles ont pour objet de définir les conditions de l'offre Smart Change (ci-après l'« **Offre** ») valable uniquement pour la souscription à un forfait mobile Bouygues Telecom (engagement 24 mois), associé à l'achat de certains modèles de téléphones auprès de Bouygues Telecom, financés à crédit sur 36 mois (ci-après le « **Téléphone Mobile** »).

Le crédit est souscrit auprès de notre partenaire, la société Younited Credit (ci-après « Younited »), dans les conditions définies au contrat de crédit qui est à signer avec Younited. Dans ce cadre, Bouygues Telecom agit en qualité de mandataire non-exclusif en opérations de banque (ORIAS n° 10055268 - www.orias.fr) de Younited et apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit. Younited inscrit sur le REGAFI sous le numéro 13156 est agréé en qualité d'établissement de crédit par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09 - www.acpr.banque-france.fr.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

1. Conditions pour bénéficier de l'Offre

L'Offre vous permet de bénéficier de la reprise de votre Téléphone Mobile, avec ou sans changement de téléphone et du **remboursement intégral du capital restant dû de votre crédit** affecté à ce Téléphone Mobile, sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- Faire reprendre **votre Téléphone Mobile** en boutique Bouygues Telecom ou sur bouyguetelecom.fr, entre le **13^{ème}** et le **36^{ème}** mois suivant son achat, auprès de notre partenaire Recommerce, qui en fixera son prix de rachat en fonction de son état au jour de la reprise (ci-après la « **Valeur de Reprise** »). Dans ce cadre, vous devrez contracter avec Recommerce en acceptant ses conditions générales d'achat, et lui céder la propriété de votre Téléphone Mobile ;
- Présenter un **Téléphone Mobile en bon état cosmétique et fonctionnel** au jour de la reprise (ci-après le « **Bon Etat** »), dont les critères sont listés en annexe aux présentes ;
- Ne **pas être en situation d'impayé** au titre du crédit affecté souscrit pour financer l'achat du Téléphone Mobile ;
- Ne **pas avoir procédé à un remboursement total ou partiel** du crédit affecté souscrit.
- Ne pas être en possession d'un Téléphone Mobile qui a fait l'objet d'une procédure officielle **de retrait ou de rappel** avant sa reprise.

2. Modalités de l'Offre

Si l'ensemble des conditions ci-dessus sont remplies, le crédit affecté souscrit pour financer l'achat de votre Téléphone Mobile **sera intégralement soldé** selon les modalités suivantes. Il est expressément précisé que seule la part du crédit affecté correspondant au financement du Téléphone Mobile est concernée par l'Offre, à l'exclusion de toute somme prêtée ayant servi à financer un autre produit, y compris les produits accessoires.

La Valeur de Reprise sera versée à Younited pour être affectée au remboursement anticipé de votre crédit, puis :

- **Dans l'hypothèse où la Valeur de Reprise serait supérieure au capital restant dû** du crédit affecté souscrit pour financer votre Téléphone Mobile (à l'exclusion des autres produits), vous percevrez le surplus, de la part de Younited, directement par virement bancaire.
- **Dans l'hypothèse où la Valeur de Reprise serait inférieure au capital restant dû**, Bouygues Telecom soldera intégralement votre crédit souscrit pour financer votre Téléphone Mobile (à l'exclusion des autres produits) auprès de Younited. Dans ce cadre vous désignez Bouygues Telecom en qualité de tiers payeur pour le règlement, à Younited, du restant dû de votre crédit après déduction de la Valeur de Reprise.

En tout état de cause, la Valeur de Reprise ne pourra pas vous être versée directement, sauf dans le cas spécifique où un montant excédentaire vous revient, tel que précisé ci-dessus.

Dans le cadre de l'Offre, Bouygues Telecom désignée comme tiers payeur, se verra transmettre par Younited, les informations suivantes vous concernant :

- Le capital restant dû au titre du crédit affecté ; et
- Le statut du crédit afin de confirmer la satisfaction des conditions liées au crédit visées au i) ; et
- Le nombre de mensualités échues et payées.

Ces informations seront transmises par Younited uniquement au moment de la reprise de votre Téléphone Mobile, dans le seul objectif de vous permettre d'exercer votre droit de reprise dans le cadre de l'Offre et de permettre à Bouygues Telecom de respecter son engagement de solder votre crédit selon les modalités détaillées ci-dessus.

A l'issue de la reprise, vous pourrez bénéficier de l'Offre sur un nouveau téléphone, si le renouvellement porte sur un téléphone éligible à l'Offre et financé sur 36 mois auprès de Younited.

3. Alternatives

Votre crédit ne sera pas soldé intégralement dans les hypothèses suivantes :

- En cas de reprise sur le site bouyguetelecom.fr :
 - Si vous avez déclaré que le Téléphone Mobile n'était pas en Bon Etat lors de la reprise ; ou
 - Si vous avez déclaré le Téléphone Mobile en Bon Etat lors du parcours de reprise, mais que Recommerce ne valide pas ce diagnostic à réception de celui-ci au regard des critères listés en annexe 1.
- En cas de reprise en boutique Bouygues Telecom : si le Téléphone Mobile n'est pas en Bon Etat au moment du diagnostic réalisé par le conseiller de clientèle.

Dans ces hypothèses, une autre Valeur de Reprise vous sera proposée :

- Vous pourrez l'accepter : ce montant sera alors versé à Younited et affecté au remboursement anticipé partiel de votre crédit. Votre crédit continuera donc à courir jusqu'à son terme avec des mensualités réduites, dont vous serez informé du montant par Younited.
- Vous pourrez la refuser : votre Téléphone Mobile vous sera alors restitué et le crédit affecté à ce Téléphone Mobile continuera à courir dans les mêmes conditions.

Annexe : critères de qualification du Bon Etat du téléphone au moment de la reprise

A l'allumage, le Téléphone Mobile :

- S'allume et s'éteint normalement lorsqu'il est déconnecté de son chargeur ; **et**
- Affiche le message d'insertion de la carte SIM, ou le code PIN ou l'écran d'accueil ; **et**
- Présente un écran d'accueil non bloqué par le code de sécurité.

L'écran du Téléphone Mobile :

- S'allume correctement ; **et**
- Ne présente aucun défaut d'affichage (pixel mort, tâche noire ou de couleur, image rémanente, ligne qui traverse l'écran, rétro-éclairage défectueux, icônes qui "bavent") ; **et**
- Dispose d'une fonction tactile intacte sur tout l'écran ; **et**
- Dispose de tous ses boutons activables et fonctionnels.

Enfin, la fonction « Localiser mon iPhone » a bien été désactivée ou les comptes Google et systèmes de verrouillage ont bien été supprimés.

Un seul des défauts suivants suffit à écarter la qualification de Bon Etat :

- Face avant et/ou arrière cassé ou décollé(s), produit tordu ;
- Optique fendue, fissurée ou cassée ;
- Ecran décollé, intérieur du mobile apparent ;
- Fissure(s)/fente(s) apparentes sur le produit ;
- Tranche fêlée ou cassée ;
- Élément non amovible manquant (bouton, grille haut-parleur, vitre optique...);
- Élément customisé : dos ou face avant de couleur différente.